

Charte d'Engagement pour l'Accessibilité et l'Accompagnement des Publics en Situation de Handicap (2024/2025)

Préambule

L'accessibilité à la formation et à la certification par la VAE, pour tous, est un enjeu majeur. Cette charte formalise notre engagement à garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap en s'appuyant sur les ressources disponibles, notamment celles proposées par Ressource Handicap Formation (RHF).

1. Engagements en matière d'accessibilité

Nous nous engageons à :

- Assurer un accueil inclusif et bienveillant des personnes en situation de handicap.
- Adapter les modalités pédagogiques et d'évaluation en fonction des besoins spécifiques des apprenants.
- Sensibiliser nos équipes aux enjeux de l'accessibilité et aux solutions d'accompagnement existantes.
- Garantir l'accessibilité physique et numérique de nos locaux et supports de formation.

2. Recours à l'Offre de Services Ressource Handicap Formation

Nous mobilisons les dispositifs de Ressource Handicap Formation afin de :

- Évaluer les besoins spécifiques des bénéficiaires et proposer des aménagements adaptés.
- Mettre en place des compensations pédagogiques et techniques pour favoriser l'inclusion.
- Collaborer avec les acteurs spécialisés (Agefiph, Cap Emploi, etc.) pour optimiser l'accompagnement.
- Informer et conseiller les formateurs sur les bonnes pratiques d'adaptation des parcours.

3. Ressources Mobilisées pour l'Accompagnement et l'Orientation

Pour garantir un accompagnement efficace, nous nous appuyons sur :

• Un référent handicap en cours de formation et disponible pour assurer un suivi individualisé.



- Des outils et supports accessibles, adaptés aux différents types de handicaps.
- Un réseau de partenaires spécialisés pour apporter une expertise complémentaire.
- Des sessions de sensibilisation et de formation pour les professionnels encadrants.

4. Suivi et Évaluation de l'Engagement

Nous mettons en place un suivi régulier afin de :

- Évaluer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre.
- Recueillir les retours des bénéficiaires pour améliorer nos pratiques.
- Ajuster les modalités d'accompagnement en fonction des évolutions réglementaires et des besoins constatés.

Conclusion

Par cette charte, nous affirmons notre volonté d'offrir un cadre inclusif et adapté à tous les apprenants, en garantissant l'égalité des chances dans l'accès à la formation et à la certification. Nous nous engageons à maintenir une démarche d'amélioration continue pour répondre aux besoins des publics en situation de handicap.